

TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs et colonnes de tri.

1

**TRIEZ UNIQUEMENT
LES EMBALLAGES ET
LES PAPIERS**

2

**INUTILE
DE LAVER
L'EMBALLAGE**
IL SUFFIT DE
BIEN LE VIDER

3

**DÉPOSEZ VOS
EMBALLAGES
SÉPARÉS LES UNS
DES AUTRES**

À TRIER

**TOUS LES
PAPIERS ET LES
CARTONNETTES**



Journaux
et magazines



Prospectus
et catalogues



Courriers,
enveloppes
et autres papiers



Cartonnettes



! EN VRAC

À TRIER

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL ET
BRIQUES
ALIMENTAIRES**



Emballages en plastique



Emballages en métal, même les petits



Briques alimentaires



! EN VRAC

À TRIER

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN VERRE**



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



À JETER



Ordures ménagères



Objets en plastique



Vaisselle cassée



Tissus sanitaires



**AUTRES DÉCHETS À DÉPOSER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ
(DÉCHÈTERIE, BORNES RELAIS TEXTILES...)**

Retrouvez toutes les règles de tri
de votre commune



Guide
du tri



Contacts : Service Gestion des Déchets
03.80.61.18.19 ou 03.80.61.19.98

Geurey-Chambertin
& Nuits-Saint-Georges
Communauté de Communes

CITEO

LES NOUVEAUTÉS



Les papiers et cartonnettes se trient désormais en mélange, dans la colonne adaptée.
Les gros cartons pliés sont à déposer en déchèterie.



En plus des emballages en aluminium, en acier, les briques alimentaires et les bouteilles, flacons et bidons, **vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique :**

Toutes les barquettes



Tous les pots et boîtes



Tous les sacs et sachets



Tous les films



LES BONS GESTES :

Bien les vider, inutile de les laver, déposer dans le bac séparés les uns des autres et sans sac.

+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !

